



Héritage d'un père décédé - enfant non reconnu

Par **auralex84**, le **05/12/2010** à **21:04**

Bonjour,
Ma mère n'a pas été reconnue par son père. Elle l'a vu 4 fois mais il ne voulait pas la connaître. Elle a un frère et une soeur qui ont été reconnus.
Leur père est décédé. Ma mère n'a eu droit à rien alors que c'est sa fille (évident quant à la ressemblance des 3 frères et soeurs). Y'a-t'il une possibilité de tests pour qu'elle puisse récupérer sa part d'héritage ?
merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **05/12/2010** à **21:07**

La possibilité d'établir, judiciairement, une filiation, se prescrit. Selon l'âge de votre mère, c'était soit 2 ans après sa majorité ou après la fin de versement de subsides, soit 10 ans. Supposant que votre mère a plus de 28 ans et qu'il n'a jamais subvenu à ses besoins après sa majorité, le délai est passé.
La ressemblance n'est pas une preuve (voyez l'affaire Montand)

Par **Marion2**, le **05/12/2010** à **21:07**

Non, il est trop tard.
Votre mère avait jusqu'à l'âge de 38 ans pour faire les démarches nécessaires afin de prouver que ce Monsieur était son père.

Par **mimi493**, le **05/12/2010 à 22:26**

28 ans au mieux

Par **Marion2**, le **05/12/2010 à 23:16**

Exact, je viens de m'apercevoir que j'ai indiqué 38 au lieu de 28...rnErreur de frappe non corrigée due à une non-relecture.

Par **auralex84**, le **06/12/2010 à 22:24**

merci de vos réponses !